ASSEMBLEE GENERALE DU 04 AVRIL 2025

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2024

Le budget prévisionnel 2024 a été établi en équilibre, avec un montant de charges à 95.000,00 € pour un résultat de 27190.25 €

Le résultat de l'exercice 2024 se finalise comme suit :

Total des recettes : 106065.61 €

Total des charges: 78875.36 €

Résultat : 27190.25 €

Dans le total **recettes 2024** soit **106065.61** € nous comptabilisons les versements des Bailleurs sociaux ORVITIS, GRAND DIJON HABITAT ET CDC HS pour un montant total de **45959.88** €. Cette somme est au crédit du compte 778200. Je rappelle que nous avons été élus en Novembre et Décembre 2023.

Les versements de ces mêmes bailleurs avaient été de 54197.51 € en 2023. Les nouvelles élections des bailleurs sociaux auront lieu en novembre 2026.

Les dons de nos adhérents se montent à 5202.10 € en 2024, inférieurs à 2023 soit 5851.80 €

Les cotisations de nos adhérents sont sensiblement les mêmes en 2024 que pour l'année 2023 soit 28094.35 € en 2024 contre 28290.75 € en 2023.

Les dépenses 2024 sont de 78875.36 € déclinées en parties comme suit :

L'édition de notre trimestriel Voir & Savoir pour **5201.20 €**Frais postaux y compris l'envoi du Voir et Savoir : **4473.87 €**

Missions remboursées aux bénévoles dont les bailleurs sociaux : 5823.15 €

Salaire de notre salariée : 17800.49 €

Charges patronales (URSSAF...): 12065.00 €

Parts fédérales réglées à la Fédération : 8304.90 €

Nous adressons un grand merci à nos adhérents pour l'intérêt porté à notre mouvement consumériste.

Grands remerciements à la Ville de Dijon pour les locaux occupés à titre gracieux, au Conseil Départemental pour le montant de la subvention allouée, ainsi qu'à nos chers adhérents de conviction.

Pour conclusion, je demande à l'Assemblée Générale UFC Côte d'or d'approuver les comptes 2024.

Le Trésorier

Régis Vergnes